

Rupture amiable – Salariés permanents en CDD

Dans la situation actuelle, l'activité partielle est, en principe, la première solution à adopter, nous déconseillons donc à l'employeur de proposer une rupture amiable.

Toutefois, si un salarié exprime par demande écrite sa volonté claire et non équivoque de rompre le contrat, l'employeur pourrait l'accepter.

La rupture amiable anticipée doit s'appuyer sur un écrit qui doit obligatoirement :

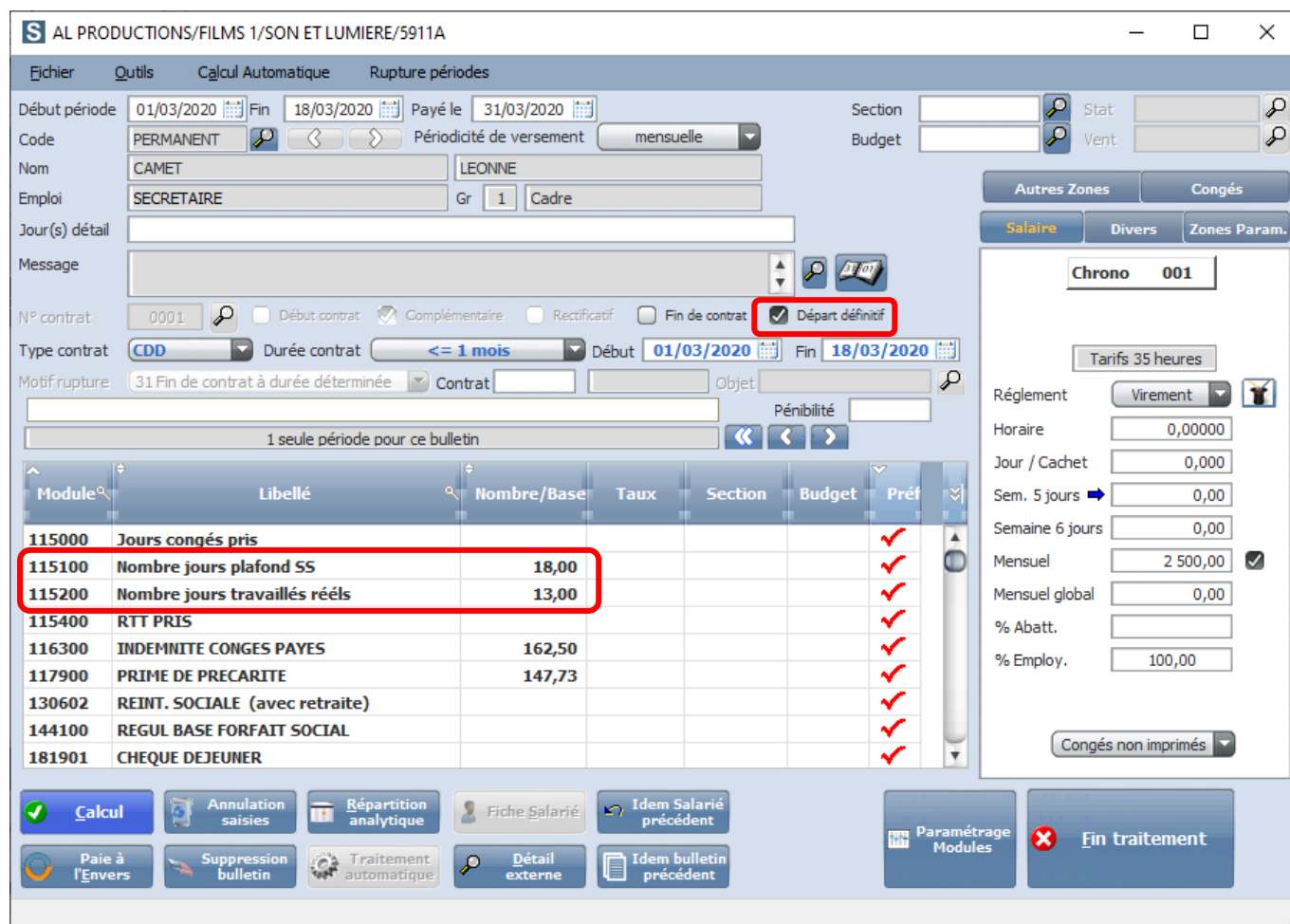
- Être édité en deux exemplaires (un pour chaque partie),
- Préciser que la rupture amiable intervient à la demande du salarié, la date de sa demande et (si possible) les raisons de sa demande,
- Préciser la date de fin de contrat de travail,
- Être signé par les deux parties.

Dans Studio, comment faire ?

Le bulletin de paye

Au menu de Studio, cliquez sur « **Traitement** » / « **Saisie des bulletins** » ou à partir de la fiche salarié (« **Paramétrage** » / « **Salariés** » / Sélection du salarié) cliquez sur le bouton .

Il faut établir un bulletin de paye pour la période de travail en indiquant le nombre de jours de plafond, le nombre de jours travaillés réels, les indemnités dues et cocher « **Départ définitif** ».



The screenshot shows the Studio software interface for creating a payroll slip. The window title is "AL PRODUCTIONS/FILMS 1/SON ET LUMIERE/5911A". The interface includes a menu bar (Fichier, Outils, Calcul Automatique, Rupture périodes) and a main form with various fields for contract details.

Key fields and their values:

- Debut periode: 01/03/2020, Fin: 18/03/2020, Payé le: 31/03/2020
- Code: PERMANENT, Périodicité de versement: mensuelle
- Nom: CAMEL, LEONNE
- Emploi: SECRETAIRE, Gr: 1, Cadre
- N° contrat: 0001, Début contrat: , Complémentaire: , Rectificatif: , Fin de contrat: , **Départ définitif:**
- Type contrat: CDD, Durée contrat: <= 1 mois, Début: 01/03/2020, Fin: 18/03/2020
- Motif rupture: 31 Fin de contrat à durée déterminée

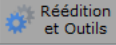
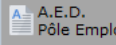
A table lists various components of the payroll slip:

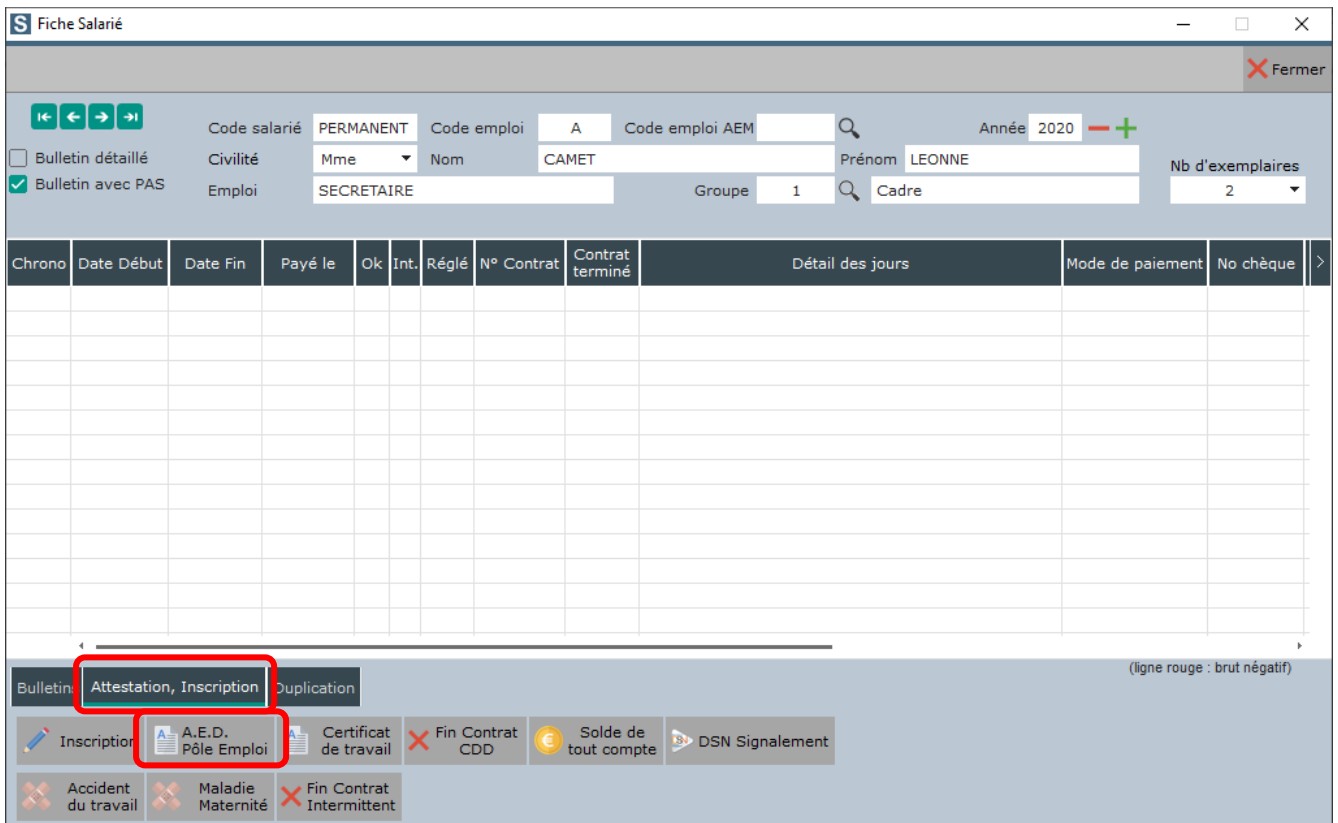
Module	Libellé	Nombre/Base	Taux	Section	Budget	Préf
115000	Jours congés pris					✓
115100	Nombre jours plafond SS	18,00				✓
115200	Nombre jours travaillés réels	13,00				✓
115400	RTT PRIS					✓
116300	INDEMNITE CONGES PAYES	162,50				✓
117900	PRIME DE PRECARITE	147,73				✓
130602	REINT. SOCIALE (avec retraite)					✓
144100	REGUL BASE FORFAIT SOCIAL					✓
181901	CHEQUE DEJEUNER					✓

On the right side, there is a "Chrono 001" panel with various settings like "Tarifs 35 heures", "Réglement: Virement", "Horaire: 0,00000", "Sem. 5 jours: 0,00", "Semaine 6 jours: 0,00", "Mensuel: 2 500,00", "Mensuel global: 0,00", "% Abatt.:", "% Employ.: 100,00".

At the bottom, there are several buttons: Calcul, Annulation saisies, Répartition analytique, Fiche Salarié, Idem Salarié précédent, Paie à l'Envers, Suppression bulletin, Traitement automatique, Détail externe, Idem bulletin précédent, Paramétrage Modules, and Fin traitement.

L'Attestation Employeur Dématérialisée (AED)

Au menu de Studio, cliquez sur « Paramétrage » / « Salariés » et sélectionnez le salarié concerné. Une fois dans la fiche, cliquez sur le bouton . Sélectionnez l'onglet « Attestation, Inscription » et cliquez sur le bouton .



Dans l'AED, cliquez sur l'onglet « Rupture du contrat de travail » et dans la rubrique « Motif », sélectionnez « 84 rupture d'un commun accord du CDD ou du contrat d'apprentissage »

